




**Canada**

**Bienvenue**  
**Planifiez votre**  
**visite**

**Recherche**

Entrer un mot-clé :

▶ Page principale de  
l'Agence

▶ Communiqués de  
presse

**Contactez-nous**

## Agence Parcs Canada

# Communiqués de presse

## **LE GOUVERNEMENT DU CANADA ANNONCE LA TENUE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE MARINE NATIONALE DE CONSERVATION AUX ÎLES DE LA MADELEINE**

Îles-de-la-Madeleine (Québec), le 18 mars 2004 -- Au nom de l'honorable David Anderson, ministre de l'Environnement, l'honorable Georges Farrah, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire particulièrement chargé du développement rural et député de Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madeleine-Pabok, a annoncé aujourd'hui la tenue d'une étude de faisabilité portant sur la création potentielle d'une aire marine nationale de conservation aux îles de la Madeleine.

« Je me réjouis de l'intérêt exprimé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à la réalisation de cette étude en vue de la création d'une aire marine nationale de conservation qui pourrait assurer la protection et l'utilisation viable de cet écosystème marin extraordinaire », a déclaré le ministre Anderson.

L'étude de faisabilité vise à déterminer s'il est possible et souhaitable de créer une aire marine nationale de conservation autour de l'archipel des îles de la Madeleine. Le secteur considéré couvrirait une superficie de 5000 km<sup>2</sup> et s'étendrait jusqu'à 50 m de profondeur.

« Ce milieu insulaire, soit en raison de la relation de sa population avec la mer, soit pour les ressources qui nous permettent de maintenir cette relation viable dans nos îles, mérite certes d'être considéré comme faisant partie du patrimoine marin exceptionnel du Canada », a mentionné le député Farrah.

Le nouveau réseau des aires marines nationales de conservation du Canada vise à représenter les 29 régions marines du Canada. Ce sont des aires gérées en vue d'une utilisation viable, à l'intérieur desquelles se trouvent des zones de haute protection. Elles englobent le fond marin, la colonne d'eau et peuvent aussi comprendre des terres humides, des estuaires, des îles et d'autres terres côtières. Grâce à ce programme et ses autres programmes de conservation, Parcs Canada protège nos trésors naturels et nationaux au profit de tous les Canadiens et Canadiennes.

### Renseignements :

Kelly Morgan  
Directrice des communications  
Cabinet du ministre de  
l'Environnement  
(819) 953-8239